

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANDILLY SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2022

<b>Nombre de Conseillers :</b>		<b>L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures trente,</b> Le conseil municipal, légalement convoqué par courrier du 10 novembre 2022, affiché et publié sur le site internet le 10 novembre 2022, s'est réuni en mairie 1 rue René Cassin à Andilly, sous la présidence de Monsieur Daniel FARGEOT, Maire d'Andilly
En exercice	23	
Présents	18	
Absents	5	
Procurations	5	
Suffrages exprimés	23	

**CONSEILLERS PRESENTS :** M. Daniel FARGEOT, M. Philippe FEUGÈRE, Mme Cécilia DOS SANTOS, Mme Cécile JUDE, M. Alain GONTHIER, Mme Virginie HENNEUSE, Mme Françoise GION, M. Yves HAMIAFO NTEMFACK, Mme Béatrice LAFLEUR, Mme Marion DE MEDEIROS, M. Alexandre LEGAL, Mme Véronique ALEXANDRE, Mme Elodie NEIL, M. Mathieu SZUBINSKI, M. Antoine CAMPINOS, Mme Florence EHRHART, M. Jean-Christophe TIRAT, M. Patrick BERNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Hervé WHISTON pouvoir à M. Daniel FARGEOT, M. Cyril DEBEL pouvoir à M. Philippe FEUGÈRE, M. Mickaël MARTINS pouvoir à Mme Véronique ALEXANDRE, M. Xavier BIEHLER pouvoir à M. Jean-Christophe TIRAT, Mme Karine MAGNIER pouvoir à Mme Florence EHRHART.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Véronique ALEXANDRE est désignée pour remplir cette fonction.

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE D'ANDILLY – DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Il est nécessaire de compléter ou de modifier certains crédits prévus au budget primitif 2022.

En effet, au vu des crédits disponibles, certains articles des sections de fonctionnement et d'investissement nécessitent des ajustements.

Pour rappel, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – fonctionnement et investissement – du budget primitif 2022 de la Ville, s'équilibraient comme suit :

	<b>Section fonctionnement</b>	<b>Section investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3 216 089,48 €</b>	<b>3 387 313,33 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 216 089,48 €</b>	<b>3 387 313,33 €</b>



Les modifications budgétaires concernent :

Chapitre	Articles	Intitulés	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles de la section d'investissement</b>				
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				
	2111	Terrains nus	-250 000,00	
	2115	Terrains bâtis	250 000,00	
	2121	Plantations d'arbres et arbustes	3 000,00	
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	-22 000,00	
	21578	Autres matériels et outillages de voirie	3 000,00	
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	500,00	
	21728	Autres agencements et aménagements de terrains	-3 500,00	
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	
	2184	Mobilier	1 000,00	
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	
<b>Total du chapitre 21</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total - Opération réelles de la section d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations réelles de la section de fonctionnement</b>				
<b>011 - Charges à caractère général</b>				
	60611	Eau et assainissement	2 000,00	
	60612	Energie et électricité	-15 000,00	
	60621	Combustible	15 000,00	
	60622	Carburant	1 000,00	
	60628	Autres fournitures non stockées	2 500,00	
	6065	Livres, disques Cassettes (bibliothèques et médiathèques)	800,00	
	6067	Fournitures scolaires	-800,00	
	6068	Autres Matières et fournitures	-3 500,00	
	611	Contrats de prestations de services	-6 000,00	
	614	Charges locatives et de copropriété	-400,00	
	615231	Entretien et réparations des réseaux de voiries	5 500,00	
	61558	Autres biens mobiliers	3 500,00	
	6156	Maintenance	-9 000,00	
	6182	Documentation générale et technique	1 500,00	
	6185	Frais colloques et séminaires	100,00	
	6226	Honoraires	3 000,00	
	6231	Annonces et insertions	-1 500,00	
	6236	Catalogues et imprimés	-4 850,00	
	6237	Publications	3 850,00	
	6281	Concours divers et cotisations	300,00	
	63512	Taxes foncières	500,00	
<b>Total du chapitre 011</b>			<b>-1 500,00</b>	<b>0,00</b>



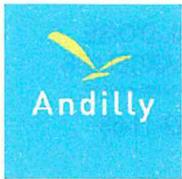
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>				
6218	Autres personnels extérieurs		6 500,00	
6331	Versement mobilité		300,00	
6336	Cotisation CNFPT et Centre de Gestion		200,00	
6338	Autres impôts, taxes, sur rémunération		200,00	
6411	Personnel titulaire		-5 000,00	
6413	Personnel non titulaire		-7 000,00	
6415	Indemnité inflation		2 500,00	
64162	Emplois d'avenir		1 100,00	
6451	Cotisation à l'URSSAF		-2 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		8 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		1 000,00	
6456	Versement au FNC du supplément familial		200,00	
6475	Médecin du travail, pharmacie		100,00	
<b>Total du chapitre 012</b>			<b>6 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>				
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunale		1 500,00	
<b>Total du chapitre 014</b>			<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>				
6541	Créances admises en non-valeur		-950,00	
6542	Créance éteintes		-100,00	
657358	Autres groupements		1 000,00	
65888	Autres		100,00	
<b>Total du chapitre 65</b>			<b>50,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66 Charges financières</b>				
66111	Intérêts réglés à l'échéance		1 000,00	
<b>Total du chapitre 66</b>			<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70 Produit des services, du domaine et ventes diverses</b>				
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement			7 150,00
<b>Total du chapitre 70</b>			<b>0,00</b>	<b>7 150,00</b>
<b>Total - Opération réelles de la section de fonctionnement</b>			<b>7 150,00</b>	<b>7 150,00</b>

Ces ajustements modifient la section de fonctionnement mais pas la section d'investissement et porte le total budgétaire des deux sections à :

	<b>Section fonctionnement</b>	<b>Section investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3 223 239,48 €</b>	<b>3 387 313,33 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 223 239,48 €</b>	<b>3 387 313,33 €</b>

\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
095-219500147-20221121-DL2022-11-68-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2022  
Date de réception préfecture : 21/11/2022



VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 29 mars 2022 n°DL2022-03-22 sur le vote du budget primitif 2022 de la commune et la délibération n°DL2022-09-51 du 29 septembre 2022 relative à la décision n°1,

Considérant qu'au vu des crédits disponibles, il est nécessaire de modifier certains articles de la section de fonctionnement et d'investissement,

VU l'avis favorable de la commission élargie en date du 10 novembre 2022 ;

Le conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Alexandre LEGAL, Conseiller municipal délégué aux finances, et après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1** : Décide de modifier les crédits des articles susmentionnés.

**Article 2** : Dit que l'équilibre budgétaire est maintenu à savoir :

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses	3 223 239,48 €	3 387 313,33 €
Recettes	3 223 239,48 €	3 387 313,33 €

**Article 3** : Adopte la décision modificative n°2 du budget communal 2022, telle que présentée ci-dessus.

\*\*\*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,  
Daniel FARGEOT



Acte publié sur le site internet de la commune ou notifié le  
...  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Valérie RIGOLLET KOLTEIN

Accusé de réception en préfecture  
095-219500147-20221121-DL2022-11-68-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2022  
Date de réception préfecture : 21/11/2022